

Manuel d'utilisation de la plateforme

Votre candidature pour des mandats de prestations en soins somatiques aigus 2027

Service de la santé publique

Novembre 2025

Contact

Service de la santé publique
Avenue de la Gare 20
1950 Sion
027 606 49 00

ssp-planvs2025@admin.vs.ch

Tables des matières

1. INTRODUCTION.....	4
1.1. Contexte	4
1.2. Utilisateurs de la plateforme	4
2. PLANIFICATION HOSPITALIÈRE 2027	4
3. PREMIERS PAS SUR LA PLATEFORME	5
3.1. Demander votre accès à la plateforme	5
3.2. Se connecter à votre compte.....	6
3.3. Créer votre candidature	7
3.3.1. <i>Traitement de la candidature par l'établissement</i>	8
3.4. Évaluation du contenu de la candidature par le SSP	8
3.4.1. <i>Vérification de l'exhaustivité et analyse du contenu de la candidature</i>	8
3.4.2. <i>Dépôt des dossiers de candidatures</i>	9
3.4.3. <i>Annonce de la candidature définitive et liste hospitalière</i>	9
4. DONNÉES FINANCIÈRES	9
5. INFORMATIONS PRATIQUES POUR L'UTILISATEUR.....	9
6. DÉLAI / CONTACT	10

1. Introduction

1.1. Contexte

Dans le cadre des postulations aux mandats de prestations en soins somatiques aigus 2027, nous avons choisi **de mettre en place une plateforme** visant à simplifier les démarches administratives des établissements et à faciliter l'analyse des candidatures, afin d'optimiser le temps consacré à cette étape de la planification hospitalière.

Ce document regroupe les informations essentielles concernant le processus de candidature. Il a pour but de vous accompagner dans l'utilisation de la plateforme fournie par le canton du Valais dans le cadre de l'appel d'offres pour les mandats de prestations en soins somatiques aigus 2027. Un résumé clair et structuré des étapes clés de la procédure de candidature vous y est présenté.

Chaque établissement possède un profil dédié sur la plateforme, incluant les sites hospitaliers qui lui sont rattachés et les utilisateurs autorisés à saisir des candidatures.

Il en est de la responsabilité de chaque établissement de remplir de manière complète et conforme à la vérité pour chaque site hospitalier ou clinique. Les indications transmises sur la plateforme de candidature sont en partie basées sur une **auto-déclaration**. Nous nous réservons le droit d'exiger des justificatifs complémentaires ou de vérifier vos données sur place. Cela vaut durant toute la procédure d'attribution et l'établissement de la liste hospitalière pour les soins somatiques aigus. Vos données seront en partie intégrées dans le rapport sur la planification hospitalière qui sera publié en même temps que la liste hospitalière 2027.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'un mandat de prestations exige que l'ensemble des prestations définies dans celui-ci puissent être fournies à tout moment à l'ensemble des patients cibles. Cela signifie que vous devez disposer en tout temps des ressources nécessaires pour pouvoir fournir la prestation en question, comme le personnel spécialisé prévu ou l'infrastructure médico-technique nécessaire. Une limitation de l'offre au sein des groupes de prestations n'est pas autorisée, sauf à titre exceptionnel et uniquement avec l'accord préalable du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), par l'intermédiaire du Service de la Santé (SSP).

1.2. Utilisateurs de la plateforme

La demande d'accès à la plateforme peut être effectuée par tout hôpital ou toute clinique souhaitant soumettre une offre pour la prise en charge de patients valaisans nécessitant des prestations en soins somatiques aigus. Nous vous prions de déposer uniquement une candidature pour les groupes de prestations que vous êtes en mesure de proposer durablement et intégralement.

2. Planification hospitalière 2027

Toutes les candidatures en soins somatiques aigus doivent impérativement être soumises via cette plateforme (www.planvs2025.ch). Les candidatures envoyées par un autre canal ne seront pas considérées. Pour tout accompagnement personnalisé visant à mieux comprendre cette plateforme, nous vous invitons à contacter le SSP aux coordonnées indiquées dans le présent document.

Vos liens utiles

- **Demande d'accès** : <https://www.planvs2025.ch/Register>
- **Login à votre compte** (création et soumission de votre candidature) : <https://www.planvs2025.ch/Login>
- **Réinitialisation du mot de passe** : <https://www.planvs2025.ch/Login/Recover>

3. Premiers pas sur la plateforme

3.1. Demander votre accès à la plateforme

Avant de pouvoir déposer une candidature, l'établissement doit dans un premier temps se rendre sur le site suivant : 🖱️ www.planvs2025.ch

Sur cette page, l'établissement pourra effectuer une demande d'accès en remplissant les champs demandés.

Cette étape permet à l'établissement d'ajouter **ses sites hospitaliers** ainsi que **ses utilisateurs** autorisés à remplir les questionnaires.

Le Service de la santé publique

Inscription à la plateforme de candidature

Votre adresse email

Informations générales sur votre établissement

Nom de l'établissement

Adresse du site

Forme juridique / Entité juridique

Numéro ENTID/REE

Autres sites hospitaliers liés à votre établissement

Site hospitalier 1	
Nom du prestataire de services	
Numéro REE	

Ajouter un site hospitalier

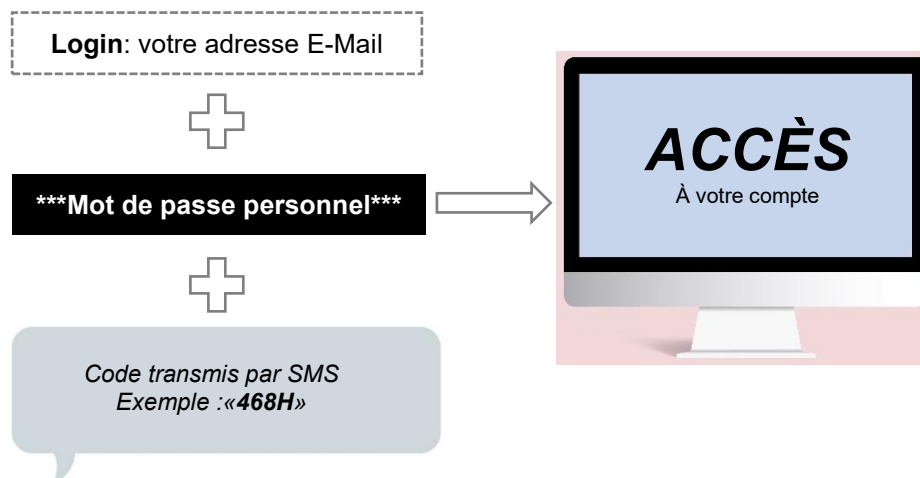
Lors de l'inscription, **un numéro de mobile** doit obligatoirement être renseigné pour chaque utilisateur, puisqu'un code de connexion y sera envoyé.

Une fois cette demande validée par le SSP, un compte spécifique à chaque utilisateur sera créé. Celui-ci est indispensable pour accéder à la plateforme et soumettre une candidature pour des mandats de prestations en soins somatiques aigus.

Dès l'accès au compte, l'établissement est invité à saisir également les données personnelles le concernant. Il est important que les candidatures soient transmises **jusqu'au 31 mars 2026**. L'établissement reçoit un email l'informant de la création de son compte personnel.

3.2. Se connecter à votre compte

Lors de chaque connexion, vous devez saisir votre **nom d'utilisateur**, votre **mot de passe**, ainsi que du **code de connexion reçu par SMS**.



Une fois connecté à votre compte, vous accédez à vos paramètres :

PARAMÈTRES

En cliquant sur votre adresse email

- Changer le **mot de passe**
- Changer le **numéro de mobile**
- **Se déconnecter**

En cliquant sur le site hospitalier

- changer le **site hospitalier**

Ces modifications peuvent être effectuées à tout moment.

3.3. Créer votre candidature

Pour créer une candidature, il suffit de cliquer sur le bouton « **créer une nouvelle candidature** » sur la page « Aperçu » tout en veillant à se trouver sur le site hospitalier souhaité. Chaque candidature correspond à un site hospitalier spécifique.

Lors de la saisie, vous pouvez **enregistrer** vos modifications, **annuler** les changements ou **passer à l'étape suivante**. Pensez à enregistrer régulièrement votre questionnaire afin d'éviter toute perte de données ou de temps, notamment en cas de coupure de connexion ou si vous cliquez sur « Étape suivante » sans avoir enregistré au préalable.

Candidature pour la planification hospitalière en soins aigus

Aperçu Documents

Les documents en lien avec les exigences et le présent manuel d'utilisation

Exigences

Explications générales
Les présentes exigences
canton de Valais
compte. Toutes les
Internet du Service

Mandats de

Le transfert partiel o

☐ Non répondu
☐ Ne pas approuver
☒ Confirmer

La résiliation d'un m

☐ Non répondu
☐ Ne pas approuver

Soins aigus

Enregistrer

Annuler les modifications

Étape suivante

Exporter la candidature (Questions et Réponses)

Exigences générales

Exigences de qualité

Sélection de services

Structure du personnel

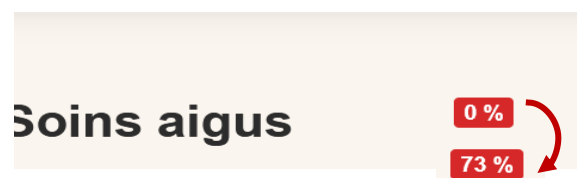
Exigences spécifiques aux services

Données financières

Boutons de commande à disposition lors des saisis

Votre avancement dans la candidature

Dans chaque chapitre, un pourcentage est affiché afin de vous permettre de suivre l'état d'avancement de votre saisie. Ce pourcentage est actualisé à chaque enregistrement des données.



Transmission de documents via la plateforme

Le téléchargement des documents tels que certificats ou autres preuves, sont possible qu'aux endroits où il est explicitement demandé par la direction de la santé.

En tout temps, vous pouvez générer un document résumant l'état actuel de votre dossier de candidature.

3.3.1. Traitement de la candidature par l'établissement

L'établissement renseigne les informations demandées sur la base de **l'autodéclaration**. Selon les cas, des pièces justificatives peuvent être exigées à l'établissement.

L'appel d'offres est structuré en **sept chapitres** :

- 1) Exigences générales
- 2) Exigences en matière de qualité
- 3) Sélection des prestations souhaités
- 4) Organisation du personnel
- 5) Exigences spécifiques (en lien avec les prestations souhaités au point 3)
- 6) Données financières
- 7) Vérifier et compléter

L'établissement peut compléter sa candidature à tout moment, **tant qu'elle n'a pas été soumise au SPP**. Pour des raisons d'organisation, l'établissement est tenu de respecter le délai de soumission. Durant la phase de constitution de la candidature, le SSP n'a pas accès aux informations saisies par l'établissement. Dès la transmission en ligne de la candidature, un email de confirmation attestant de la bonne réception du dossier est envoyé à l'établissement.

3.4. Évaluation du contenu de la candidature par le SSP

3.4.1. Vérification de l'exhaustivité et analyse du contenu de la candidature

À ce stade, l'établissement a transmis sa candidature au SSP via la plateforme et cette dernière ne peut donc plus être modifiée.

Le statut « **complet** » est attribué à la candidature par le SSP si tous les documents ont été transmis et si toutes les exigences ont été renseignées.

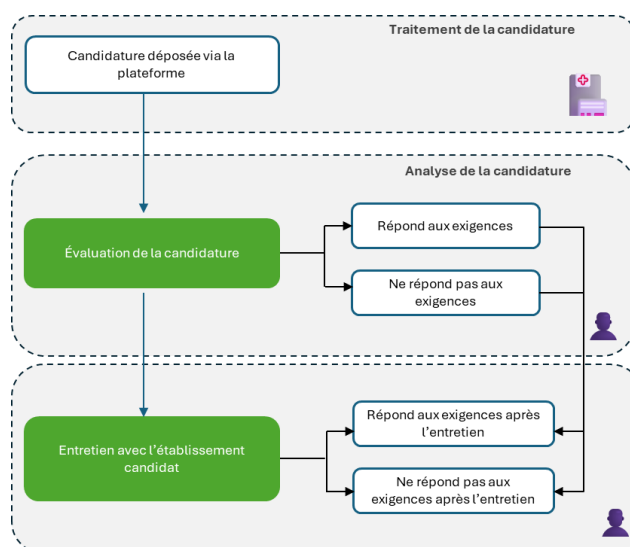
Dans le cas contraire, les collaborateurs du SSP réactivent la candidature pour permettre à l'établissement de compléter les champs manquants ou d'ajouter les documents requis.

Dès la vérification de l'exhaustivité, les collaborateurs du SSP évaluent le contenu des candidatures.

Tous les documents exigés par le SSP, nécessaires pour compléter les candidatures non conformes, doivent être déposés sur la plateforme avant le **31 mars 2026**.

L'analyse du contenu peut donner lieu à un entretien avec l'établissement candidat. Celui-ci pourra aboutir soit à une réactivation de la candidature, soit directement à sa mise en statut "complet". Dans tous les cas, l'objectif final est d'aboutir à une candidature complète.

Si une réactivation doit être effectuée, le SSP en informera l'établissement.



3.4.2. Dépôt des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidature doivent être transmis au plus tard le **31 mars 2026**, via la plateforme de candidature du SSP.

Si vous renoncez à votre candidature après l'enregistrement, nous vous prions de nous en informer par écrit à l'adresse email ssp-planvs2025@admin.vs.ch ou par poste au Service de la santé publique, avenue de la gare 20, 1950 Sion.

3.4.3. Annonce de la candidature définitive et liste hospitalière

Les candidatures pour la liste hospitalière 2027 sont publiées dans le rapport accompagnant la liste hospitalière et suivront la procédure habituelle, comprenant les différentes étapes formelles, afin d'aboutir à l'établissement de la liste hospitalière définitive en soins somatiques aigus.

4. Données financières

Diverses questions en lien avec la solvabilité et la pérennité de l'établissement doivent être répondues dans cette section ainsi d'autres en lien avec le respect des principes comptables reconnues par le canton du Valais.

Cette section vous permet également de déposer les documents financiers exigés dans le cadre de l'appel d'offres.

Chaque établissement doit fournir les documents suivants :

- ITAR-K (version complète)
- Rapport annuel
- Bilan et Comptes audités 2024
- Tableaux de flux de trésorerie 2024
- Dernier rapport d'audit de codage
- Comptabilisation des charges et recettes d'investissement

Pour les établissements qui possèdent plusieurs sites hospitaliers, seul l'ITAR-K doit être fourni par centre. Les autres documents peuvent être transmis au niveau de l'établissement.

5. Informations pratiques pour l'utilisateur

- Nous vous recommandons de contrôler sur quel **site hospitalier** vous êtes avant de créer une candidature ou de la modifier.
- Les réponses sont enregistrées par l'utilisateur en cliquant sur le bouton « **Enregistrer** » situé à gauche du questionnaire.
- Les **prestations MHS** sont répertoriées dans le chapitre « Sélection des prestations », mais ne peuvent pas être sélectionnées.
- Chaque question comporte une réponse. À défaut, la réponse "**Non répondu**" sera attribuée. Cette réponse n'est pas considérée comme une réponse réelle et n'est donc pas comptabilisée dans le total des réponses effectivement fournies par l'établissement.
- Une candidature transmise ne donne **pas lieu automatiquement à l'octroi des mandats** de prestations.
- Tous les documents de référence mentionnés dans les exigences sont disponibles dans la section « Documents », située en haut de la page de la plateforme d'appel d'offres.
- Le SSP se réserve le droit de demander des **pièces justificatives supplémentaires** après examen du dossier de candidature. La réactivation du dossier de candidature permet de le

rendre à nouveau accessible à l'établissement candidat, à certains endroits, afin d'y apporter des adaptations ou de clarifier.

- Toutes les données fournies par votre établissement sont utilisées exclusivement dans le cadre de la planification hospitalière valaisanne 2027. Au sein du SSP, ces données seront archivées pour une durée maximale de 10 ans, après quoi elles seront supprimées.
- Lors de la soumission de la candidature, les utilisateurs/trices désignés/es doivent confirmer l'exactitude des informations fournies en cochant la case « Je confirme l'exactitude des données fournies dans cette candidature ». La responsabilité de l'exactitude des informations incombe à l'utilisateur/trice qui transmet la candidature au SSP.

6. Délai / contact

Entre le **1^{er} décembre 2025 et le 31 mars 2026**, les établissements peuvent remplir leur candidature pour des mandats de prestations en soins somatiques aigus et la transmettre au SSP via la plateforme.

Contact  ssp-planvs2025@admin.vs.ch ,  027 606 49 00